



Martigues

Pêche de loisir, la fin d'une époque ?

Si officiellement, on parle d'une nouvelle réglementation pour "courant octobre", sur le canal Galliffet, on tremble

Ça n'est pas encore fini mais ça ressemble quand même au chant du cygne sur le canal Galliffet. Avec une épée de Damoclès assurément. Ou à un hameçon tanqué dans le fond. Si la pêche, "une culture à Martigues", a ses amoureux, ses défenseurs, elle n'est pas toujours un fleuve tranquille. Comme quand le sujet est venu sur le tapis lors d'un conseil de quartier la semaine dernière, il y a comme une soupe à la grimace pour les passionnés du moulinet avec une menace sur la pratique de la pêche de loisir sur le canal Galliffet, un point aussi chaud que prisé par des centaines de pêcheurs.

Lors du conseil des trois quartiers, on a lancé le bouchon. Dans un vent mauvais, avec une sorte de révélation de Fabrice Vidal, membre de la Fédération nationale de la plaisance de la pêche en mer, jetant le pavé dans la mare : "L'interdiction de la pêche sur le canal Galliffet va être validée". Comme une prémonition d'un coup de grâce pas (encore?) officiel, mais qui pourrait prendre la forme d'un arrêté préfectoral tout bientôt. "Le processus de concertation s'est



On en parle depuis des années, mais la sortie d'une réglementation officielle sur la pratique de la pêche de loisir dans le canal serait imminente. De quoi faire quelques vagues... /PHOTO SERGE GUÉROULT

Une problématique d'incivilités qui revient en permanence depuis des années.

poursuivi, auprès des services de l'État, des organismes de pêcheurs professionnels et des représentants des pêcheurs de loisir", tempèrent pour l'heure les services de la Préfecture, parlant d'une "présentation du document finalisé aux élus des communes concernées (Martigues, Port-de-Bouc, Fos, Port-Saint-Louis et Marseille), vraisemblablement courant octobre".

Retour en arrière : la Préfecture des Bouches-du-Rhône a déjà présenté le 27 mars dernier aux élus, la trame d'un projet de règlement particulier du port (RPP). Un texte qui doit clarifier et fixer (enfin) un cadre précis pour les activités de pêche professionnelle et de loisir sur l'ensemble du périmètre du Grand Port. "En théorie, c'est interdit, rembobine Alain Salducci, adjoint au maire délégué à la pêche, rappelant que "la Ville n'a pas la main". Comme pour ne pas fermer le mauvais poisson. "On est arrivé à une habitude presque ancestrale, depuis des décennies. Ce projet, c'est un énorme travail, deux ans d'études pour

un arrêté préfectoral et un cadre précis pour tous les types de pêche."

"En vertu de l'art. R 5333-24 du Code des Transports, la pêche est interdite dans les limites administratives d'un port, rappelle la préfecture, sauf si le règlement particulier du Port (RPP) en dispose autrement. Il n'existe pas aujourd'hui de règlement particulier pour le GPM en matière de pêche, mais un certain nombre d'autorisations ponctuelles."

En clair, l'État met un coup de pied dans la fourmière, pardon les filets, pour mettre de l'ordre après un laisser-faire et un certain n'importe quoi parfois. Quitte à sortir de l'eau une réalité presque troublante. "On a appris que la pêche au calen (cette tradition ancienne qui désigne les filets permettant de pêcher les poissons qui transitent dans le chenal, en particulier les muges pour la fameuse poutargue) n'avait aucune existence légale", s'étonne encore Alain Salducci.

"Le sens de la démarche est d'abord de regrouper en un document unique les autorisations précédemment accordées, de les remettre éventuellement en cohérence avec les évolutions réglementaires, mais aussi d'intégrer certaines activités

Ah, les caisses à filets...

Une autre friture sur la ligne autour de la pêche professionnelle aussi. Lors du conseil des quartiers du centre-ville, Henri Cambessédès regrette le retour de "ces vieilles poubelles de 600 litres sur le quai Doumer, malgré les nouvelles caisses à filets installés en début d'année". Comme le retour de mauvaises habitudes contrariant les marches piétonnes avec des quais encombrés. Une problématique d'incivilités encore, en même temps qu'elle rappelle que le centre de Martigues est orphelin d'un véritable port de pêche.

qui n'étaient jusqu'à présent pas prises en compte, et enfin de cartographier les zones d'autorisation de pêche," confirme la Préfecture.

Bien sûr, ça fera des vagues. Pour les habitués. Interdire la pêche, grosso modo entre le pont levant et la médiathèque, c'est comme avoir une soupe de poissons sans la rouille ou une bouillabaisse sans rascasse diront certains. Eux, parlent d'une "aberration"; "une attaque au patrimoine de Martigues". Une pétition a même tourné, initiée par Yann Truchot, pêcheur amateur (La Provence du 27 mai), rassemblant plus de 2 000 signatures.

Mais Alain Salducci tempère : "Ça se passe de façon concertée. Le sous-préfet (Jean-Marc Sénateur) aurait pu taper du poing sur la table. Rien n'est encore officiel, mais quoi qu'il arrive, il restera un long linéaire sur le canal de Caronte. Ça ne signifie pas la fin de la pêche à Martigues!"

Peut-être juste la fin d'une récréa-

tion, au-delà d'une problématique d'incivilités qui revient depuis des années comme un boomerang. Même s'il n'est nullement question de jeter l'opprobre sur les pêcheurs, "certains ont fait du tort", consent Salducci. Au-delà du débat autour du tonnage de prise chaque année, avec en toile de fond une surpêche dans ce voyage de la daurade entre la mer et l'étang (La Provence du 25 juin). Problème sanitaire, stationnement anarchique, débris qui jonchent le quai, c'est l'autre réalité au bout d'une nuit de pêche avec un quai Alsace-Lorraine notamment qui a un air parfois du tiers-monde. Sans parler des rejets d'urine, autant de désagréments dénoncés depuis des années en conseils de quartier. Ou encore ces places comme des chasses gardées qu'il ne fallait surtout pas fouler... Un piège en eau trouble qui pourrait se refermer. "On aurait aimé que tout se perpétue. Maintenant, on avait énormément de doléances, des plaintes de riverains, c'est aussi une question de sécurité publique".

Comme une tentative de la dernière chance, en 2017 déjà, les associations

"Quoi qu'il arrive, il restera un long linéaire sur le canal de Caronte".

de pêcheurs de loisir ont eu beau mettre dans la balance une démarche d'éducation des pêcheurs, participé avec le soutien de la Ville à des actions de prévention en distribuant une charte de bonne conduite, la proposition d'encadrer et d'instaurer une déclaration volontaire a fait pschitt. Ça ne pite plus. "La proposition faite par les associations de soumettre cette activité à un régime d'autorisation, à l'image de ce qui est fait pour la pêche professionnelle, n'est aujourd'hui pas prévu par le législateur et n'est donc juridiquement pas possible", tranche les services de l'État.

Alors, la fin d'une époque? "Les activités de pêche, professionnelle ou de loisir, seront autorisées dans certains secteurs, précisément identifiables. Dans les autres secteurs, la pêche restera interdite". Comme une vérité de La Palice. Et un bouchon qui dérive méchamment loin du canal Galliffet.

Pascal STELLA